



Note d'information - Service de portage des repas -

1/ Conditions d'admission :

Toute personne âgée de 60 ans et plus et/ou personne handicapée.

2/ Composition d'un repas :

Chaque repas se compose de :

- un potage,
- une entrée,
- un plat principal,
- un fromage,
- un dessert.

Chaque jour (hors week-end et jours fériés), vous avez le choix entre deux menus normaux.

Vous pouvez également demander des repas adaptés : menu pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en sel et en sucre ou pauvre en graisse.

Les plats sont livrés en barquettes individuelles et sont prêts à être réchauffés (four à micro-ondes conseillé dans la plupart des cas). Chaque plat comporte une étiquette précisant la date limite de consommation et le temps de cuisson conseillé pour réchauffer votre plat au micro-ondes.

Dès la livraison, il est nécessaire de placer chaque plat dans votre réfrigérateur pour ne pas rompre la chaîne du froid.

En cas d'absence, veuillez à nous communiquer l'adresse d'un voisin chez qui nous pouvons déposer votre repas ou, à défaut, prévoyez une glacière avec des pains de glace.

Nous vous recommandons de ne pas congeler les repas qui vous sont livrés.

3/ Distribution des repas :

Selon votre commune de résidence, nous vous livrons les repas le matin ou l'après-midi.

a) Communes concernées par la livraison du matin : Bourghelles, Camphin-en-Pévèle, Cysoing, Ennevelin, Louvil, Templeuve et Wannehain.

On vous livre le	LUNDI matin	le repas du	LUNDI.
On vous livre le	MARDI matin	le repas du	MARDI.
On vous livre le	MERCREDI matin	le repas du	MERCREDI.
On vous livre le	JEUDI matin	le repas du	JEUDI ET VENDREDI.
On vous livre le	VENDREDI matin	le repas du	SAMEDI ET DIMANCHE.

b) Communes concernées par la livraison de l'après-midi : Attiches, Avelin, Bachy, Cappelle-en-Pévèle, Cobrieux, Genech, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin et Tourmignies.

On vous livre le	LUNDI après-midi	le repas du	MARDI.
On vous livre le	MARDI après-midi	le repas du	MERCREDI.
On vous livre le	MERCREDI après-midi	le repas du	JEUDI.
On vous livre le	JEUDI après-midi	le repas du	VENDREDI ET SAMEDI.
On vous livre le	VENDREDI après-midi	le repas du	DIMANCHE ET LUNDI.

4/ Conditions de réservation et d'annulation :

Chaque mois, l'agent de convivialité vous remet les menus et le bon de commande pour le mois suivant. Une fois votre bon de commande rempli, vous le remettez à l'agent lors de son passage.

Si vous êtes un nouvel usager du service, un simple appel téléphonique est suffisant pour commander vos premiers repas (comptez en général 48h de délai entre la première commande et la livraison des repas). Le Service *Action Seniors* prendra votre commande dès votre premier appel et l'agent de convivialité vous déposera une fiche d'inscription, la note d'information du service ainsi que les menus et le bon de commande du mois en cours.

Vous êtes libres de commander des repas pour tous les jours de la semaine (week-end inclus) ou pour certains jours, comme bon vous semble.

Pratique : Vous ou vos proches pouvez également télécharger les menus et bons de commande via le site Internet de la Communauté de communes : <http://www.cc-paysdepevele.fr/> dans la rubrique « le coin des seniors ».

En cas d'imprévu, nous vous invitons à nous prévenir au plus vite pour annuler vos repas. Tout repas qui a déjà été commandé chez le traiteur est facturé, quelque soit le motif de l'annulation.

Délais pour modifier votre commande (commande ou annulation de repas) :

Vous avez jusqu'au	LUNDI – 10 h30	pour modifier votre commande de MERCREDI.
Vous avez jusqu'au	MARDI – 10 h30	pour modifier votre commande de JEUDI ET VENDREDI.
Vous avez jusqu'au	MERCREDI – 10 h30	pour modifier votre commande de SAMEDI ET DIMANCHE.
Vous avez jusqu'au	JEUDI – 10 h30	pour modifier votre commande de LUNDI.
Vous avez jusqu'au	VENDREDI – 10 h30	pour modifier votre commande de MARDI.

5/ Tarification et facturation :

Le prix du repas pour l'usager est de 5,90 €. Si vous recevez un invité et que vous désirez un repas supplémentaire, celui-ci vous sera facturé 7,50 € (tarif invité).

A la fin de chaque mois, l'agent de convivialité vous remettra la facture (en double exemplaire) pour le mois écoulé. Vous pourrez conserver un exemplaire de la facture et remettre l'autre, accompagné de votre règlement, à l'agent de convivialité lors de son prochain passage.

A réception de votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu. Ce document est à conserver pendant 2 ans, il est la preuve de votre paiement.

En cas de désaccord avec le montant de la facture, nous vous demandons de contacter le service *Action Seniors* avant de vous acquitter du règlement de la facture.

Ne réglez jamais un montant autre que celui réclamé sur la facture.

Les repas sont payables par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service *Action Seniors* au 03 20 34 78 90 ou par mail : action-seniors@cc-paysdepevele.fr

Accueil *Action Seniors* : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

Communauté de communes du pays de Pévèle :
85, rue de Roubaix
59242 - TEMPLEUVE